



# Diagnostic de performance énergétique

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre  
(6.3.a bis) bureaux, services administratifs, enseignement

N° : ..... 2307-MAIRIE LOUDEAC N° ADEME : ..... 2322T2374769U Valable jusqu'au : ..... 10/07/2033 Le cas échéant, nature de l'ERP : W: Administrations, banques, bureaux Année de construction : ... 1948 - 1974	Date (visite) : ..... 11/07/2023 Diagnostiqueur : . LEMOIGNE Signature : 
--	--

Adresse : ..... 16, Rue Jacquart 22600 LOUDEAC  
 Bâtiment entier     Partie de bâtiment (Partie chauffée)  
S<sub>th</sub> : 127 m<sup>2</sup>

<b>Propriétaire :</b> Nom : ..... Mairie de LOUDEAC Adresse : ..... 20, Rue Notre Dame 22600 LOUDEAC	<b>Gestionnaire (s'il y a lieu) :</b> Nom : ..... Adresse : .....
---	---

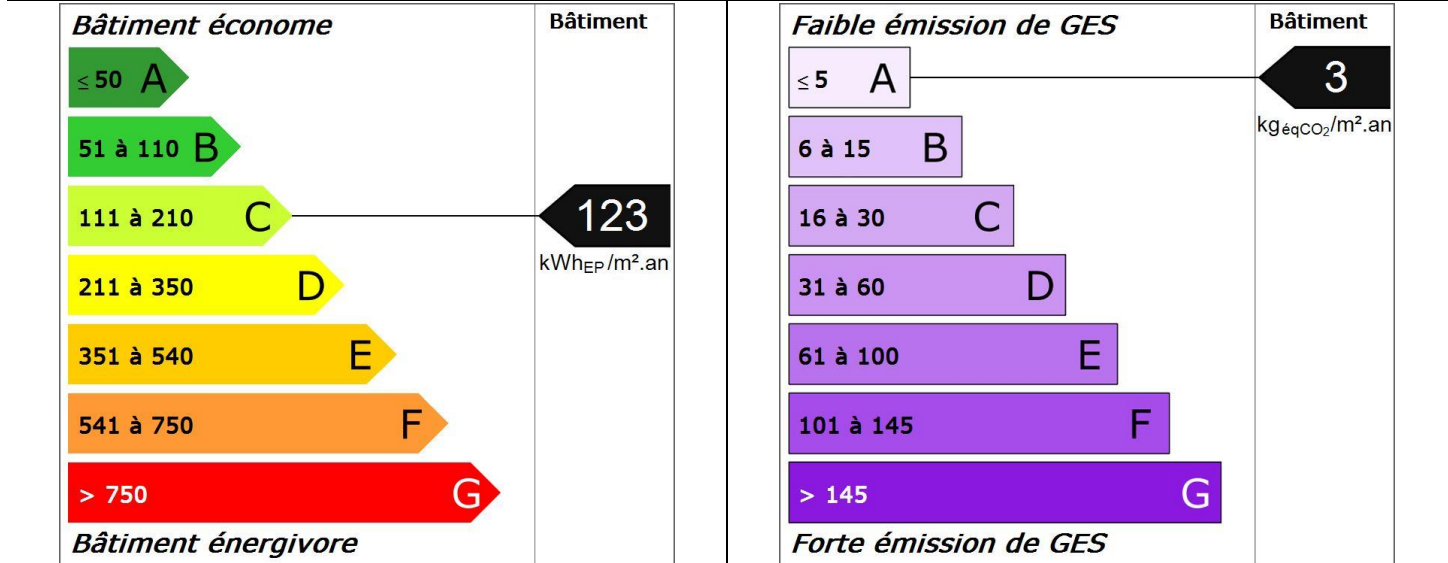
### Consommations annuelles d'énergie

Période des relevés de consommations considérée : 2022-2021-2020

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie en kWh <sub>EF</sub>	détail par énergie en kWh <sub>EP</sub>	
Bois, biomasse	-	-	-
Électricité	Electricité : 6 806 kWh <sub>EF</sub>	15 654 kWh <sub>EP</sub>	716 €
Gaz	-	-	-
Autres énergies	-	-	-
Production d'électricité à demeure	-	-	-
Abonnements			19 €
<b>TOTAL</b>		15 654 kWh <sub>EP</sub>	735 €

<b>Consommations énergétiques</b> (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure	<b>Émissions de gaz à effet de serre</b> (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, l'éclairage et les autres usages
---	--

Consommation estimée : 123 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an      Estimation des émissions : 3 kg<sub>éqCO<sub>2</sub></sub>/m<sup>2</sup>.an



# Diagnostic de performance énergétique

(6.3.a bis)

## Descriptif du bâtiment (ou de la partie de bâtiment) et de ses équipements

Bâtiment	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation, éclairage
<b>Murs :</b> Mur en blocs de béton d'épaisseur $\leq 20$ cm avec isolation intérieure donnant sur l'extérieur Mur en blocs de béton d'épaisseur $\leq 20$ cm avec isolation intérieure donnant sur d'autres dépendances Cloison de plâtre non isolée donnant sur d'autres dépendances	<b>Système de chauffage :</b> Convecteur électrique NF (système individuel)	<b>Système de production d'ECS :</b> Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 150 L
<b>Toiture :</b> Plafond sous solives bois non isolé donnant sur un comble faiblement ventilé Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage non isolé donnant sur un comble faiblement ventilé Plafond sous solives bois donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation intérieure		<b>Système d'éclairage :</b> Incandescence, néons
<b>Menuiseries ou parois vitrées :</b> Porte(s) bois avec 30-60% de vitrage simple Porte(s) bois opaque pleine Fenêtres battantes bois simple vitrage Fenêtres fixes bois simple vitrage	<b>Système de refroidissement :</b> Néant	<b>Système de ventilation :</b> Ventilation naturelle par conduit
<b>Plancher bas :</b> Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein	<b>Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :</b> Néant	
<b>Nombre d'occupants :</b> <300	<b>Autres équipements consommant de l'énergie :</b> Bureautique	

### Énergies renouvelables

Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Néant

### Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents locaux entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

### Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour en disposer, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle utilisée en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien indiquée.

### Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

### Commentaires:

Néant

# Diagnostic de performance énergétique

(6.3.a bis)

## Conseils pour un bon usage

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans ce bâtiment : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

### Gestionnaire énergie

- ❑ Mettre en place une planification énergétique adaptée à l'établissement.

### Chauffage

- ❑ Vérifier la programmation hebdomadaire jour/nuit et celle du week-end.
- ❑ Vérifier la température intérieure de consigne en période d'occupation et en période d'inoccupation.
- ❑ Réguler les pompes de circulation de chauffage: asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

### Ventilation

- ❑ Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

### Eau chaude sanitaire

- ❑ Arrêter les chauffe eau pendant les périodes d'inoccupation.
- ❑ Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs.

### Confort d'été

- ❑ Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les parois vitrées s'il n'en existe pas.

### Éclairage

- ❑ Profiter au maximum de l'éclairage naturel. Éviter d'installer les salles de réunion en second jour ou dans des locaux sans fenêtre.
- ❑ Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- ❑ Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et les sanitaires.
- ❑ Optimiser le pilotage de l'éclairage avec par exemple une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

### Bureautique

- ❑ Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- ❑ Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- ❑ Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées par étage); les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

### Sensibilisation des occupants et du personnel

- ❑ Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- ❑ Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- ❑ Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le midi et le soir en quittant les locaux.
- ❑ Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager: extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- ❑ En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires dans les bureaux ou les salles de classe.

### Compléments

Néant

# Diagnostic de performance énergétique

(6.3.a bis)

## Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie du bâtiment ou de la partie du bâtiment.

Mesures d'amélioration	Commentaires
Chauffages	Envisager la mise en place d'une horloge de programmation pour le système de chauffage.
Chauffages	Envisager l'installation d'une pompe à chaleur air/air.
Eau chaude Sanitaire	Envisager la mise en place d'une production d'Eau Chaude Sanitaire par capteurs solaire thermique en remplacement du système de production existant.
Fenêtres	Envisager l'installation de volets afin de limiter les déperditions de chaleur en hiver et de limiter les surchauffes en été.
Fenêtres	Envisager la mise en place de menuiseries bois double vitrage à isolation renforcée. Caractéristique thermique : $U_w = 1,3 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ Facteur solaire : $S_w = 0,3$
Murs	En construction ancienne, envisager la mise en place d'une isolation par l'intérieur des murs donnant sur l'extérieur. Epaisseur de 120 mm. Résistance thermique $R = 3,70 \text{ m}^2\cdot\text{K/W}$
Plafonds	En présence d'un plancher bas de comble léger, envisager la mise en place d'une isolation sur ce plancher. Epaisseur : 280 mm Résistance thermique : $R = 7,00 \text{ m}^2\cdot\text{K/W}$
Planchers	En cas de travaux de réhabilitation importants avec rénovation des sols et si la hauteur sous plafond le permet, envisager la mise en place d'une isolation.
Portes	Envisager le remplacement de la porte d'entrée (donnant sur l'extérieur) par une porte pleine opaque isolée. Caractéristique thermique $U_d = 1,7 \text{ W/M}^2\cdot\text{K}$
Portes	Envisager le remplacement de la porte donnant sur le local non chauffé par une porte pleine opaque isolée. Caractéristique thermique $U_d = 2 \text{ W/M}^2\cdot\text{K}$
Ventilation	Envisager la mise en place d'une Ventilation Mécanique Contrôlée Double Flux avec échangeur de chaleur.

## Commentaires

Etiquette énergétique non révélatrice des performances thermiques réelles du bâtiment : factures de consommations fournies par l'occupant.

**Références réglementaires et logiciel utilisés :** Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, décret 2020-1610, 2020-1609, décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010. Logiciel utilisé : LICIEL Diagnostics v4.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour plus d'informations :

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), rubrique Performance énergétique  
[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

**Selon l'arrêté du 3 novembre 2022 : «Tout éditeur de logiciel validé selon les modalités susmentionnées met en place au moins une solution de production du rapport de diagnostic de performance énergétique selon des modalités sécurisées qui permettent de garantir l'intégrité du document et de faire obstacle à sa falsification.» : TOUTE MISE EN PAGE DE CE DOCUMENT EST DONC RENDUE IMPOSSIBLE**

*Nota :* Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I CERT**

